

## **Iran Rapport national destiné au Comité scientifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien, 2025**

### **Résumé exécutif**

Le thon et les espèces apparentées constituent une part importante des grandes pêcheries pélagiques iraniennes. Ce secteur est essentiel à l'économie maritime du pays et opère principalement dans le golfe Persique, la mer d'Oman et en haute mer. En 2024, la production totale de poisson de l'Iran s'élevait à environ 1,5 million de tonnes métriques. Sur ce total, 751 000 tonnes (50 %) provenaient du golfe Persique, de la mer d'Oman et de la haute mer. La mer Caspienne a contribué à hauteur de 38 000 tonnes (3 %), tandis que l'aquaculture représentait 709 000 tonnes (47 %).

Le total des captures de grandes espèces pélagiques, y compris les prises accessoires, s'élevait à environ 302 000 tonnes métriques, soit environ 40 % du total des captures marines de l'Iran en 2024. Sur ce total, environ 292 000 tonnes métriques étaient constituées de thons et d'espèces apparentées capturés dans la zone de compétence de l'océan Indien. Ces captures comprenaient du thon tropical (114 000 tonnes, soit 37,7 %), du thon nérétique (149 000 tonnes, soit 49,4 %), des espèces de marlins (28 000 tonnes, soit 9,5 %), diverses espèces de requins (1 309 tonnes, soit 0,4 %) et d'autres espèces non ciblées (9 000 tonnes, soit 3 %).

La pêche maritime iranienne continue de dépendre fortement des ressources pélagiques importantes, en particulier le thon et les espèces apparentées, qui représentent près de la moitié des prises maritimes nationales. Cette dépendance souligne à la fois l'importance économique de la pêche pélagique et la vulnérabilité biologique de ces ressources face à la surexploitation.

Dans l'ensemble, les données suggèrent que si la pêche pélagique iranienne reste productive et importante sur le plan économique, des défis en matière de durabilité persistent. Une gestion efficace nécessitera une approche équilibrée entre l'exploitation économique et la conservation écologique, soutenue par une politique fondée sur des données scientifiques, une réglementation saisonnière et une collaboration régionale dans le cadre de la CTOI.